

Bords de Veyle
 Bourg-en-Bresse Agglomération
 Bresse Dombes Sud Revermont
 Bugey Vallée de l'Ain
 Canton de Chalamont
 Canton de Coligny
 Canton de Montluel
 Centre Dombes
 Chalaronne Centre
 La Vallière
 Miribel et Plateau
 Montrevel-en-Bresse
 Monts Berthiand
 Pays de Bâgé
 Plaine de l'Ain
 Pont d'Ain Priay Varambon
 Treffort en Revermont
 Vallée de l'Albarine

Le Lien

Lettre d'information d'Organom, juin/juillet 2011

n° 11

ACTUALITÉS

Pas de vacances pour le traitement des déchets !

Chaque année, la période estivale est propice à une production de déchets plus importante. Alors qu'en moyenne 2 600 tonnes d'ordures ménagères environ sont déversées chaque mois à La

toutes prêtes pour barbecue y sont certainement pour beaucoup. Alors comment faire pour produire moins de déchets tout en se faisant plaisir ? Avant de partir en pique-nique, un ressort son

SITE DE LA TIENNE	2009	2010
Ordures ménagères accueillies :	32 666 t	31 974 t
Nombre de véhicules entrants :	20 296	19 640

panier en osier dans lequel on glisse de la vaisselle classique et du linge de table lavable, des gourdes avec de l'eau du robinet et des jus de fruits frais, des plats et desserts "faits maison"

Tienne, plus de 2 800 tonnes sont enfouies mensuellement entre juin et septembre. Il en va de même pour les flux de circulation sur le site, avec plus de 1 800 camions en juillet, à comparer avec une moyenne de 1 600 véhicules par mois le reste de l'année. Mais pour quelles raisons notre production de déchets augmentent-elle à cette saison ? Pique-niques et barquettes

conditionnés dans des boîtes hermétiques réutilisables. Vous l'avez compris, on élimine les assiettes et couverts jetables en plastique, les nappes et serviettes en papier à usage unique, le papier aluminium et les films en plastique, etc.

Plus d'infos : retrouvez toutes les astuces proposées par Hélianthe pour produire moins de déchets sur www.organom.fr

A lire...

- ▶ **L'édito**
de Monique Duthu
page 2
- ▶ **Mesures compensatoires :**
un reboisement exemplaire
page 3
- ▶ **Réunion d'information**
avec la Frapna le 24 juin
page 4



Afin de poursuivre l'exploitation du casier d'enfouissement des déchets dans de bonnes conditions, il est nécessaire de réaliser des digues de rehaussement au fur et à mesure du remplissage de l'alvéole. Ainsi, 5000 m³ d'argile ont déjà été entreposés sur une hauteur de 2m et une longueur de 100 m environ. Au final, 20 000 m³ seront nécessaires pour réaliser l'ensemble de la digue autour du casier en exploitation depuis septembre 2009.





Feu vert pour la valorisation du biogaz

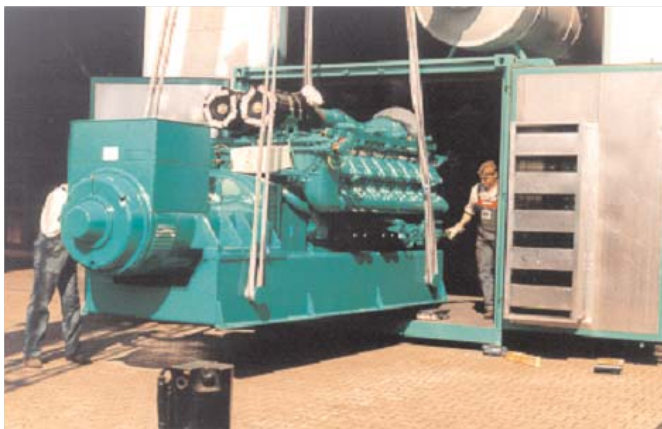
Le Coderst* a donné un avis favorable au projet d'Organom visant à valoriser le biogaz issu du centre de stockage des déchets. L'arrêté préfectoral du 9 mai 2011

Elle permettra de valoriser environ 650 m³/h de biogaz à une teneur de 50 % de méthane. L'investissement à hauteur de 1,3 M€ HT est à la charge de

“ Traitement des déchets et préservation de la biodiversité : c'est compatible !

Vous savez que la préservation de la biodiversité fait partie des défis que nous avons à relever collectivement. C'est pourquoi, dans le cadre de nos projets Ovade et extension du centre de stockage, les mesures compensatoires au défrichement et à la destruction de l'habitat des espèces protégées sont menées de manière exemplaire. Pour mener à bien ces opérations, Organom a souhaité être accompagné par des organismes aux compétences reconnues : l'Office National des Forêts pour la partie reboisement, le bureau d'étude Biotope, spécialisé dans la faune, la flore et les milieux naturels, et la Société des Naturalistes et Archéologues de l'Ain qui assure le suivi des espèces déplacées. Je rappelle d'ailleurs que notre syndicat, à l'occasion du vote du budget 2011, a provisionné 1,5 millions d'euros (50 000€ par an, soit 0,5% de notre budget) afin d'assurer le suivi des espèces protégées durant 30 ans sur les 140 hectares demandés par le Conseil national de la protection de la nature. Responsabilité, exemplarité et transparence sont donc les lignes forces des actions que mène le syndicat depuis 2008.

Monique Duthu
Présidente d'Organom
Maire-adjointe
chargée du développement durable
de la Ville de Bourg-en-Bresse



Ci-dessus un exemple de moteur à gaz et un conteneur de biogaz, ci-contre.

©Frey
Méthanergy



valide ainsi le principe et détaille les conditions de mise en œuvre de cette initiative. Actuellement, le biogaz est brûlé en torchère afin qu'il soit dépollué avant son rejet dans l'atmosphère. Dans quelques mois, le méthane, source d'énergie, sera transformé en électricité.

Une installation qui allie épuration et cogénération

L'installation comprendra un système d'épuration et de préparation du biogaz, et un système de cogénération par moteur en conteneur d'une puissance électrique de 1,2 MW et par un système de récupération de chaleur de 1,3 MW.

la société privée Frey Méthanergy. Pour sa part, Organom s'engage à mettre à disposition le terrain durant 15 ans avec un loyer mensuel de 1 000 € et percevra une rémunération sur la vente d'électricité en fonction du nombre d'heures d'exploitation. Frey Méthanergy exploite d'ores et déjà d'autres sites et produit de l'électricité à partir de biogaz de déchets. C'est notamment le cas à Vert-Le-Grand (91) avec 5 MW électriques, à Rogerville (76) et 1 MW électriques ou encore à Penol (38) avec 0,8 MW électriques.

*Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Mesures compensatoires : un reboisement exemplaire

Pour compenser le défrichement des bois lié à la construction de l'unité de traitement des déchets Ovade et à l'extension du centre de stockage de La Tienne, plus de 34 hectares font l'objet d'un reboisement sur 3 ans à la charge d'Organom. Pour effectuer le suivi de ces travaux, le syndicat a mandaté l'Office national des forêts (ONF) en tant que maître d'œuvre. Diverses caractéristiques ont été définies afin que ces plantations s'intègrent au mieux sur les sites prévus. En particulier, les plants sont tous de 2 ans d'âge minimum, et de 30 à 45 cm pour les haies, de 120 cm minimum pour les vergers, et de 50 à 80 cm pour les boisements forestiers ou paysagers.

Expérimentation de paillage avec du BRF

Organom a souhaité expérimenter l'amendement de la terre avec du bois raméal fragmenté (ou BRF) sur un site déterminé : il s'agit d'un mélange de résidus de broyage de rameaux et de bois frais. La pose de BRF sur les sols semble favoriser le développement d'humus, ce qui permet de limiter les apports d'engrais et l'irrigation. Afin de comparer l'action du BRF sur la reprise et la croissance des plants, l'ONF va confronter trois techniques.

Le paillage classique

Certains plants feront l'objet d'un paillage de type paille d'orge sur 15 cm d'épaisseur maximum et 1 m² autour de chaque plant.

Le paillage avec du BRF

Ce BRF est constitué de broyat frais (moins de 36 heures), de branches de feuillus et de granulométrie moyenne de 30 mm.

Le paillage avec du broyat de palettes en bois brut fourni par la plateforme de compostage de La Tienne.



Le bois raméal fragmenté est un mélange de résidus de broyage de rameaux et de bois frais (branches).

9 communes concernées par les travaux de reboisement : Bohas-Meyriat-Rignat, Bourg-en-Bresse, Jujurieux, Meillonas, Priay, Saint-Denis-les-Bourg, Saint-Just, Saint-Rémy et Viriat.

Personnel en insertion

Organom a exigé que l'entreprise retenue pour ce reboisement s'engage à employer du personnel en insertion à hauteur de 220 heures minimum. En effet, l'objectif est de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, des jeunes faiblement qualifiés ou en parcours de professionnalisation, des bénéficiaires des minima sociaux et des personnes confrontées à des difficultés particulières d'insertion sociale ou professionnelle en raison de leur âge, de leur comportement, de leur état de santé, de la précarité.

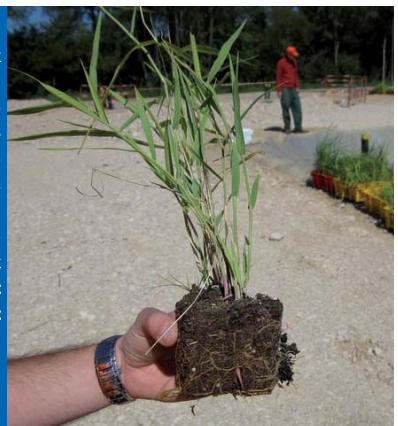
Différentes espèces ont été proposées par l'ONF en fonction des sites à reboiser :

sureau noir, cornouiller sanguin, aubépine épineuse, houx, prunus, laurier, lilas, buis, chèvrefeuille, hibiscus, cognassier du Japon, poirier et groseiller à fleurs, rosier paysager, chêne sessile, érable champêtre, charme et hêtre commun, acacias, tulipier, pin weymouth, merisier, et bien d'autres...

EN BRÉF



► 3 260 plants de roseaux ont été plantés courant mai dans le nouveau système de lagunage pour traiter les lixiviats du site de Vaux. Les bassins ont été remplis par les eaux pluviales récupérées. Afin que ce dispositif soit pleinement opérationnel, des travaux sur le lagunage reprennent début juin et se termineront après les vacances d'été.



► Une soirée d'information sur la question des déchets est organisée le 24 juin à 19h à la salle des fêtes de Pont d'Ain

par la Frapna et la Communauté de communes de Pont d'Ain-Priay-Varambon, avec Organom, l'association ATTD et le soutien de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'eau. Au sommaire : comment fonctionne un centre d'enfouissement et quelles protections pour l'environnement ? Quels aménagements nécessaires pour une déchèterie ? Quelles solutions pour les élus et particuliers face aux dépôts sauvages ? Tout savoir sur les composteurs collectifs, la taxe incitative d'ordures ménagères...

Entrée libre dans la limite des places disponibles. Inscription au 04 74 21 38 79.



Monique Duthu, accompagnée de Gérard Branchy, vice-président délégué à la prévention, et par l'association Hélianthé, a félicité les familles pour ces bons résultats présentés lors du bilan intermédiaire le 16 avril 2011.

produits réutilisables ou en éco-recharge, le compostage et l'utilisation de gestes alternatifs (couches lavables, cuisine maison et fabrication de produits ménagers par exemple). Les foyers ayant mis en place ces gestes sont ceux qui ont constaté la plus forte diminution de leur quantité de déchets. Le bilan final de cette opération sera restitué le 2 juillet prochain à 19h à la salle des fêtes de La Tranclière. Une deuxième opération sera lancée à la rentrée avec d'autres collectivités membres du syndicat et de nouvelles familles volontaires.

ménagers et la plateforme de compostage des déchets végétaux : répartis par petits groupes de 15 à 25 personnes, plus de 240 visiteurs ont sillonné les 32 hectares du site, accompagnés par les élus et les agents du syndicat. Les visiteurs se sont donc déplacés nombreux, venus aussi bien en voisins en provenance de Bourg-en-Bresse et alentours que de communes plus éloignées comme Saint-Germain-sur-Renon, Mérignat, Montrevel-en-Bresse, Replonges, Feillens, La Boisse, Lapeyroue, Villereversure, Charnoz-sur-Ain ou encore Saint-Julien-sur-Veyle. 74 questionnaires de satisfaction aux résultats encourageants ont été recueillis : les questions posées au cours des visites et les suggestions déposées prouvent que les habitants ont à cœur de mieux comprendre le traitement des ordures ménagères, mais ont aussi la volonté d'agir au quotidien pour réduire leur propre production de déchets. C'est tout l'enjeu que s'est fixé Organom en proposant ces visites guidées visant à sensibiliser la population sur la prévention des déchets. Dans ce cadre, plus de 1 400 visiteurs, principalement des scolaires, ont découvert La Tienne depuis janvier 2011.



► 1,82 kg de déchets par personne et par semaine ! L'opération "Foyers témoins pour la réduction des déchets" menée par Organom et 7 intercommunalités partenaires, rassemble 82 familles. Au quotidien, elles réalisent des gestes de prévention et pèsent les déchets produits, dans l'objectif de les réduire. Un premier bilan présenté en avril à Chalamont prouve l'efficacité de ces gestes de prévention : les familles produisaient en moyenne 2,35 kg/hab/semaine avant le démarrage de l'opération, pour arriver à 1,82 kg/hab/semaine au mois de février ! La proportion de déchets résiduels passe de 50 à 40% entre début décembre et février. En plus de produire moins de déchets, les familles recyclent donc davantage. En février, les déchets résiduels représentent 700g par personne et par semaine, un résultat exemplaire. Les trois gestes les plus appliqués sont : l'achat de

► Plus de 240 visiteurs à La Tienne les 2 et 6 avril, à l'occasion de la Semaine du développement durable. Découvrez ce que deviennent nos poubelles à travers la visite du centre d'enfouissement des déchets

A NOTER : la prochaine journée "portes ouvertes" à La Tienne aura lieu mercredi 19 octobre 2011 de 9h à 15h, en partenariat avec la Chambre de commerce d'industrie de l'Ain. Plus d'infos sur www.organom.fr



Photos Organom.